

COMITE DIRECTEUR du 20 avril 2020

Le lundi 20 avril 2020 à 14h00, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en visioconférence.

Présents :	Invités :	Absents :
<ul style="list-style-type: none">▪ Laurent DUBORGET▪ Emmanuelle ARRIGHI▪ Philippe OUVRIER-BUFFET▪ Jennifer PANCRAZI▪ Jessica PAPI▪ Nathalie PAPION▪ Andréa PULICANI▪ Laëtitia TAILLADE	<ul style="list-style-type: none">▪ Floriane DE BERMOND▪ Gilles COSTANTINO	<ul style="list-style-type: none">▪ Pascale BENVEL▪ Marie-Line COPPOLANI▪ Lorraine POIROT▪ François VESCOVALI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 4 février 2020
2. Point financier
3. Crise sanitaire [COVID-19]
4. Calendrier
5. Dossiers en cours
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 4 février 2020

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du comité directeur du 4 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

La chargée de mission présente un suivi de trésorerie et fait un état du solde des comptes du CRE et des subventions perçues pour l'exercice en cours.

2.1 Aides financières exceptionnelles [COVID-19]

Les membres du comité directeur approuvent la ventilation des aides exceptionnelles attribuées aux écoles d'équitation par décision du 23 mars 2020 (correspondance). Les fonds sont constitués du montant des aides aux concours annulés sur la période du 13 mars au 15 avril 2020 et de 15 000 € prélevés sur le livret A pour un montant total de 20 200€.

	- de 30 licences : aide de 500€	2000€
1	L'écurie de Spiranzato (24)	Virement le 26/03/20
2	Caval Dress Saint Jacques (29)	Virement le 24/03/20
3	Cavallu & Co (17)	Virement le 27/03/20
4	U Baladinu (22)	Virement le 25/03/20
	de 30 à 60 à licences : aide de 750€	12000€
1	Ranch de Sagone (42)	Virement le 03/04/20
2	Les écuries de la Vallée (50)	Virement le 02/04/20
3	Poney Club A Staffa (60)	Virement le 27/03/20
4	Country Horse (36)	Virement le 31/03/20
5	Ecuries de l'Oso (50)	Virement le 31/03/20
6	CE de Balagne (58)	Virement le 26/03/20
7	Latitude Poney (35)	Virement le 31/03/20
8	CE l'Ypsos (34)	Virement le 27/03/20
9	U Canale Di Melo (36)	Virement le 25/03/20
10	Caval en Liberté (39)	Virement le 27/03/20
11	Haras des Sables (34)	-
12	Ecurie de Valendella (30)	Virement le 27/03/20
13	Aux poneys d'Eden (44)	Virement le 25/03/20
14	Ranch Malena (33)	Virement le 26/03/20
15	Nature Attelage Tourisme Equitation (40)	Virement le 26/03/20
16	Les écuries de San Giuliano (58)	Virement le 25/03/20
	+ de 60 licences : aide de 1000€	8000€
1	Ajaccio Equitation (174)	Virement le 27/03/20
2	Les cavaliers de Capitoro (108)	Virement le 02/04/20
3	Haras di dui Valli (151)	Virement le 27/03/20
4	CE du Domaine d'Anghione (81)	Virement le 30/03/20
5	Cavallu Indi Stella (111)	Virement le 25/03/20
6	EEHC (61)	Virement le 26/03/20
7	Equiloisirs FAE (124)	Virement le 25/03/20
8	Les écuries de Porticcio	Virement le 24/03/20
28	TOTAL	22000€

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION CORSE

Les membres du comité directeur approuvent à l'unanimité l'attribution d'une nouvelle aide dont les fonds proviennent de l'annulation des concours et championnats du 15 avril au 30 juin 2020 pour un montant de 22 200€, de l'annulation de la foire régionale Cavall'in Festa (13 et 14 juin) pour un montant de 500€, de l'annulation de la formation ODC juge dressage à Vidauban (27 au 29 mars) pour un montant de 4552,79€ et de l'annulation de la formation ODC juge Western (16 et 17 avril) pour un montant de 1832€ pour un total de 29 084,79€.

L'aide sera attribuée aux écoles d'équitation et aux établissements de tourisme équestre selon la ventilation suivante :

	Établissement	Nb de chevaux	Nb de licenciés	Montant de l'aide
Écoles d'équitation				
1	Écurie de Spiranzato	14	24	650
2	Caval Dress Saint Jacques	27	29	650
3	Cavallu & Co	36	17	650
4	U Baladinu	32	22	650
5	Ranch de Sagone	70	42	650
6	Les écuries de la Vallée	30	50	650
7	Poney Club A Staffa	60	60	650
8	Country Horse	35	36	650
9	Écuries de l'Oso	24	50	650
10	CE de Balagne	32	58	650
11	Latitude Poney	20	35	650
12	CE l'Ypsos	18	34	650
13	U Canale Di Melo	28	36	650
14	Caval en Liberté	18	39	650
15	Haras des Sables	25	34	650
16	Écurie de Valendella	20	30	650
17	Aux Poneys d'Eden	16	44	650
18	Ranch Malena	38	33	650
19	NATE	27	40	650
20	Écuries de San Giuliano	45	58	650
21	Ajaccio Équitation	80	174	650
22	Cavaliers de Capitoro	37	108	650
23	Haras Di Dui Valli	70	151	650
24	CE du Domaine d'Anghione	68	81	650
25	Cavallu Indi Stella	32	111	650

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION CORSE

26	EEHC	43	61	650
27	Equiloisirs FAE	60	124	650
28	Les écuries de Porticcio	40	61	650
Tourisme Équestre				
1	Arbo Valley	60	11	1200
2	Ranch de Bastelica	18	3	1200
3	Ranch Villata	34	29	1200
4	Cavallu Di Brando	12	7	1200
5	U Tragulinu	22	10	1200
6	l'Albadu	30	23	1200
7	S H L'Evasion	25	9	1200
8	Ranch Campo	12	1	1200
TOTAL				27 800,00 €

Le Président précise que la Collectivité de Corse a été interrogée via Monsieur Marc LETTALEC afin d'obtenir l'autorisation de réorienter le budget de la subvention de fonctionnement régit par la convention Aide aux Ligues Saison 2019/2020.

2.2 Cagnotte Leetchi

Une cagnotte Leetchi a été créée à l'initiative du CRE pour venir en aide aux structures touchées par la tempête Fabian en décembre 2019. La cagnotte a récolté 880€, les frais s'élèvent à 35,20€. La somme de 844,80€ sera divisée en parts égales et distribuée aux quatre clubs ayant fait état de leurs dégâts auprès du CRE. A savoir : Ajaccio Équitation, les écuries Laura Benvel, Caval Dress Saint Jacques et l'École d'Équitation de Haute Corse. Les Cavaliers de Capitoro et le Ranch de Sagone, bien que sinistrés, ne souhaitent pas bénéficier de la part qui leur revient.

3. Crise sanitaire COVID-19

3.1 Historique des actions menées par le CRE

La visioconférence des Présidents de CRE et de la FFE du jeudi 16 avril 2020 a été l'occasion pour le président, Laurent DUBORGET, de relater les actions du CRE Corse menées dans le cadre de la crise sanitaire [COVID-19] :

« Depuis un mois tout le monde est impacté par la crise sanitaire. Les membres du Comité Directeur s'emploient à épauler et protéger au mieux notre filière.

Notre travail s'est d'abord centré sur la recherche des mesures et formalités en vigueur et l'accompagnement des clubs.

Nous avons ensuite adopté une solution d'urgence en débloquant une aide financière pour les centres équestres les plus impactés par l'arrêt d'activité.

Nous encourageons les licenciés à poursuivre leurs paiements par le biais de communications via les réseaux sociaux.

Un courrier d'appel au soutien des établissements équestres a été envoyé aux Maires ainsi qu'aux Présidents des Communauté de Communes (cf annexes).

Les membres du CRE se sont entretenus par conférence téléphonique avec M.Serge LECOMTE et M.Frédéric BOUIX. A cette occasion, nous avons sollicité une aide exceptionnelle.

Les Sénateurs, Préfets, Députés ont également été interpellés. Monsieur le Préfet Franck ROBINE, Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA, Monsieur le député Paul-André COLOMBANI ainsi que Monsieur le député Michel CASTELLANI, tous se sont manifestés avec différents retours dont un courrier du ministre de l'économie et des finances Bruno LE MAIRE pour le député Michel CASTELLANI (copie du mail en annexe). Monsieur le député Jean-Félix ACQUAVIVA appuiera nos demandes auprès du gouvernement par le biais d'une question écrite à la Ministre des sports qui sera publiée au Journal officiel dans les jours qui viennent (cf annexe).

Nous sommes en contact avec différents organismes dont la Chambre d'agriculture et l'ODARC sur des demandes principalement d'ordre logistiques et financières.

Le CRE répertorie l'ensemble des mesures proposées par le gouvernement et les contacts utiles sur son site : https://www.cre-corse.fr/COVID19_a1176.html

3.2 Protocole de reprise des activités hippiques

Le Président souhaite travailler sur un protocole de reprise des activités hippiques afin de solliciter le Préfet pour une réouverture des établissements équestres le 11 mai 2020. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Les clubs doivent adopter un comportement exemplaire et ne pas minimiser les risques. Ils devront également supporter un budget exceptionnel pour l'achat de matériel de protection (charlottes, gants, masques), de savon et de gel hydroalcoolique.

4. Calendrier

Les membres du Comité Directeur actent l'annulation de l'ensemble des manifestations sportives jusqu'au 15 juillet. Les événements ne seront pas reportés. Les commissions devront établir leur budget et le calendrier des circuits régionaux 2020/2021 pour leur discipline respective dès le mois de juin.

La commission CSO étudiera l'opportunité d'organiser un événement en automne.

La commission Endurance ajoute une course organisée par l'élevage di Kallisté (Vescovato) en date du 15 novembre 2020.

Le Président insiste sur la médiatisation de la journée du cheval et des journées portes ouvertes des clubs en septembre.

5. Dossiers en cours

5.1 Cursus Sport/Etude

Le Président fait un compte rendu de la visioconférence du 8 avril 2020.

Participants

CSJC : Eric PASERO (directeur), Sylvie LAFOND (directrice adjointe), Jean-Luc LUCIANI (responsable haut niveau), Gilles TARNIER (directeur du CFA du sport et de l'animation de Corse)

FFE : Martin DENISOT (DTN en charge du suivi des projets jeunes)

CRE CORSE : Laurent DUBORGET (président), Shana HAJDER (chargée de mission)

La réunion a pour objet d'accorder les différents acteurs impliqués dans la mise en place des cursus scolaires :

Sport/Étude (horaires aménagées afin de pratiquer l'équitation 2h/semaine)

Les établissements équestres ne devront pas forcément être labellisés pour accueillir les cavaliers. Une convention peut librement être rédigée entre l'établissement sportif et l'établissement scolaire.

La section sport étude peut être intégrée au collège. Le CRE et le CSJC démarcheront les établissements scolaires en fonction des demandes.

Au vu de la situation de crise actuelle, les admissions se feront sous réserve de la décision du chef d'établissement.

Monsieur Denisot a communiqué les critères d'usages requis pour candidater :

- pour les classes de 6ème/5ème : Galop 3 + participation à 2 épreuves fédérales de compétitions minimum

- pour les classes de 4ème /3ème : Galop 4 + participation à 2 épreuves fédérales de compétitions minimum

Sport/Étude Excellence (accompagnement sportif des cavaliers par le CSJC)

Les établissements équestres devront être labellisés écurie de compétition pour accueillir les cavaliers.

La scolarité se fait uniquement sur Ajaccio avec possibilité d'intégrer l'internat du CSJC :

> collèges : Arthur Giovonni et Stiletto

> lycée : Laetitia-Bonaparte

Critères requis pour candidater (établis en concertation avec le CSJC et Monsieur Denisot):

- classement permanent national,

- résultats aux circuits régionaux de division amateur.

Les demandes des cavaliers doivent être communiquées au CRE par les clubs avant lundi 13 avril. Le CRE adressera un dossier de candidature à compléter et à adresser au CSJC aux candidats retenus pour intégrer le pôle excellence.

Le président, Laurent DUBORGET, propose aux membres du comité directeur de nommer Monsieur Martin DENISOT comme conseiller technique du CRE en charge des projets sport/étude. Les membres du comité directeur adoptent cette résolution à l'unanimité.

5.2 Procédures judiciaires

Maître SEFFAR, congédié par courrier du Président du CRE en date du 7 février 2020, a remis le dossier de l'affaire CRE/GAFFORY au greffe.

6. Questions diverses

Aucune question n'étant apportée, la séance est levée à 16h30.

Laurent DUBORGET
Président

Laëtitia TAILLADE
Secrétaire générale